

ALT 1 _ CCAS Narbonne

29 rue Mazzini, 11100 NARBONNE / 04.68.90.30.70 / ccas@mairie-narbonne.fr

Président : Bertrand MALQUIER

Chef de service : Rémy KAMMERER

Places : 1 studio/ 1 T1/ 1 T2/ 1 T5

Modalité d'admission places SIAO : Orientation SIAO logement adapté. (Le CCAS se réserve le droit d'admettre directement, sans passage par SIAO, des situations relevant de situation d'urgence et correspondant à ses missions dans le dispositif d'astreinte d'aide aux sinistrés et du Plan Communal de Sauvegarde).

Publics : Les logements temporaires sont réservés en priorité pour les personnes relevant du territoire de Narbonne et son agglomération.

- Personnes vulnérables où les situations nécessitent une protection au titre de l'enfance, la famille (sauf les femmes enceintes plus de sept mois et les ménages ayant un ou plusieurs enfants moins de trois ans), l'âge, le handicap ;
- Personnes subissant des violences conjugales ;
- Personnes en attente d'une place en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), en logement adapté (intermédiation locative ou pension de famille) sur le secteur de Narbonne ou en logement autonome parc social.

Missions : Favoriser l'accès à un logement temporaire, dit de transition, pour les personnes vulnérables, en attente d'un logement ou d'une place en logement adapté ou en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale. Les contrats d'hébergements sont établis de façon hebdomadaire, renouvelable par le CCAS. La durée d'occupation des logements ne peut excéder six mois, sauf cas exceptionnels.